

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi vingt Septembre 2013 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, MME Anne-Marie HAIE, MM Bruno LOQUET, Michel ISABEL, André BROU, Arnaud GUIRLIN, Daniel ROBERT, Bruno DUPORT, MME Nicole KERMARREC, M. René-Jean MOREAU PAGANELLI, MME Danièle LEGER, M. Ludovic DESHAYES, MME Laurence CHOTARD, M. Pierre-Jean POTOT

Etaient absents excusés : MME Elodie LEGER (pouvoir à D. LEGER), M. Franck CAPILLERY (pouvoir à C. BOUCHER), MME Susana JETHA (pouvoir à L. CHOTARD)

MME Laurence CHOTARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

D.2013/09/20-01
D.M. N° 2
BUDGET GENERAL

1°/Décisions Modificatives

a) D.M. N° 2 sur budget Général

Dans le cadre d'ajustements budgétaires, Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Général 2013 (D.M. n° 2) selon détail ci-dessous :

Dépenses d'Investissement		
D 2111 01	Terrains nus/Divers	+ 1 000
D 2121 822	Plantations arbres et arbustes / Pl. marronniers cimetière	+ 2 500
D 2128 020	Autres agencements et aménagements terrains	+ 50 000
D 21312 211	Bât scol./ chèneau école maternelle	+ 1 500
D 21312 212	Bât scol. / école primaire	+ 12 000
D 21318 01	Autres bâtiments publics/ trav maison Bédard	- 10 000
D 21318 020	Autres bâtiments publics / Mairie	- 10 000
D 21318 412	Autres bâtiments publics / Stade	+ 500
D 21318 421	Autres bâtiments publics / centre de loisirs	+ 4 000
D 21318 72	Autres bâtiments publics / trav démol. Maison Garçon	+ 2 000
D 2151 822	Réseaux voirie / Divers	+ 4 000
D 2152 822	Installations voirie	+ 8 000
D 21534 114	Réseau d'électrification	+ 8 000
D 2183 211	Mat . bur. Inform./ école maternelle	+ 1 100
D 2184 212	Mobilier / Ecole primaire	+ 500
D 2184 33	Mobilier / Espace Hugo	+ 2 200
D 2188 01	Autres immobilisations corporelles	+ 500
D 2188 020	Autres immobilisations corporelles / Mairie	+ 200
D 2188 211	Autres immobilisations corporelles / Ecole maternelle	+ 500
D 2188 413	Autres mat. / squash	+ 2 000
D 2313 816	Autres bâtiments publics constructions / Cloche de l'église	+ 10 000
D 2313 816	Autres bâtiments publics constructions / place Eglise	- 91 600
D 2184 321	Mobilier / Bibliothèque	+1 100
	TOTAL	0

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 2 est adoptée à l'unanimité.

b) D.M. N° 2 sur budget Eau et Assainissement

Dans le cadre d'ajustements budgétaires, Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Eau et Assainissement 2013 (D.M. n° 2) selon détail ci-dessous :

Dépenses d'Investissement		
D 991 2156	Matériel spécifique d'exploitation	+ 3 000
D 991 23153-1	Installation matériel et outillage technique	3 000
	TOTAL	0

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 2 est adoptée à l'unanimité.

2°/ Tarifs Ecole de squash

M. BOUCHER expose au conseil municipal que, suite au succès rencontré l'an dernier par l'école de squash, celle-ci est reconduite cette année du 25 septembre 2013 au 30 juin 2014, pour les enfants âgés de 5 à 17 ans. Le tarif proposé est de 129 € pour cette période. Après délibération, le conseil municipal adopte ce tarif à l'unanimité.

3°/ Tarifs bulletin municipal

Comme tous les ans à la même époque, Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour les publicités qui figureront dans le prochain bulletin municipal 2014.

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'an passé qui sont les suivants :

- * 1/12^{ème} de page 70 €
- * 1/8^{ème} de page 100 €
- * 1/4 de page 150 €
- * 1/2 page 230 €
- * création de la page complète : 400 €
- * majoration de 10% de tous ces tarifs si les encarts publicitaires sont insérés en 2^{ème} ou 3^{ème} page de couverture.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

4°/ Tarifs concert « Jazz en Automne » et convention

Michel LETHUILLIER rappelle le dîner-concert "Jazz en Automne" organisé le samedi 12 octobre prochain à l'Espace Hugo et dont il convient de fixer les tarifs.

Il est proposé :

24 € pour les adultes et 12 € pour les enfants de 7 à 12 ans.

Dans ce cadre et afin de limiter les frais pour la commune, il est proposé de mettre en place une convention pour la répartition des recettes à hauteur de 50% pour l'Association et 50% pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal

- ✓ Adopte les tarifs de 24 € pour les adultes et 12 € pour les enfants de 7 à 12 ans
- ✓ Autorise M. le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

1°/ Conventions d'utilisation de l'Espace Hugo

Dans le cadre de l'utilisation de l'Espace Hugo, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de passer une convention avec les utilisateurs réguliers de l'Espace Hugo.

a) **AVERN** – M. le Maire est autorisé à signer une convention avec l'association AVERN pour l'utilisation de l'Espace Hugo dans le cadre de l'organisation de leur salon annuel « Vivre et habiter écologique et bio ».

D.2013/09/20-05
CONVENTION
UTILISATION
ESPACE HUGO/
ELODIE MAISONS

b) Elodie MAISONS –CHEVILLARD – Dans le cadre de l'utilisation de l'Espace Hugo les lundis et mercredis après-midi par Elodie MAISONS-CHEVILLARD pour des cours de danse et de gymnastique (destinés aux enfants et aux adultes), le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de demander à Madame Elodie MAISONS-CHEVILLARD une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement de la salle (éclairage – chauffage ...) de 150 € par mois pour la période de Septembre à Juin, à compter du 1^{er} septembre 2013.
- d'autoriser M. le Maire à signer une convention d'utilisation de l'Espace Hugo Adopté à l'unanimité.

2°/ SIEPRO – Fonds de concours

D.2013/09/20-06
FONDS DE
CONCOURS
SIEPRO

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'enfouissement du réseau électrique / d'éclairage public / d'extensions du réseau électrique sont réalisés sur la commune en fonction des besoins.

Ces prestations relèvent du SIEPRO syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Les devis estimatifs sont à transmettre au SIEPRO. Le montant des travaux est financé par la commune, suivant l'application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un fonds de concours est à demander au SIEPRO suivant le règlement en vigueur.

Cet équipement est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré accepte cette proposition. Adopté à l'unanimité.

3°/ Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Comme évoqué lors de la séance du 27 juin dernier, M. le Maire rappelle la possibilité pour les conseillers municipaux de s'inscrire aux différentes commissions proposées par la future communauté d'agglomération du Pays de Dreux. A ce jour, se sont inscrits :

- Commission « Déchets – Eau et Assainissement » : M. LETHUILLIER – M. ISABEL – D. ROBERT
- Commission « Enfance et Famille » : C. BOUCHER – B. LOQUET
- Commission « Tourisme » : D. ROBERT – L. CHOTARD
- Commission « Transports » : M. ISABEL
- Commissions « Aménagement du Territoire » - « Développement économique et Emploi » - « Equipements communautaires » : M. LETHUILLIER

M. le Maire indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2014 et le transfert de la Communauté de Communes « Les Villages du Drouais » à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, seul le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) resterait dans les locaux de l'ancienne maison Bédard au 27 rue Charles de Gaulle.

Il informe aussi que dans le cadre des services de proximité, une antenne « Cyber emploi » accueillera les personnes intéressées une matinée par semaine en Mairie.

M. le Maire communique au conseil municipal les diverses dissolutions de syndicats dont les compétences seront transférées à la future agglomération. Pour la commune, les principaux concernés sont : Syndicat de la Vallée de la Blaise (SIVB) – Syndicat Intercommunal pour le Cours Moyen de l'Eure (SICME) – Syndicat de Transport des Elèves de Dreux (SITED) – Syndicat de Ramassage des Ordures Ménagères de la Région de Dreux (SYROM) – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Eure (SIAVEURE).

SCOT : M. le Maire donne lecture du dernier Conseil des Maires de l'agglomération du pays de Dreux avec l'étude sur le futur SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'agglomération.

4°/ Participation au F.S.L. – Fonds Solidarité Logement

D.2013/09/20-07

PARTICIPATION

F.S.L.

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Conseil Général d'Eure et Loir relatif au Fonds de Solidarité Logement.

Dans ce cadre, une participation de 3 € par logement social est demandée aux collectivités locales disposant de logements sociaux sur leur territoire.

Pour la commune de Cherisy, la participation pour l'année 2013 s'élèverait à 147 €.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour cette participation.

Adopté à l'unanimité.

5°/ Transfert « Assainissement des Eaux usées » à l'agglomération du Pays de Dreux

TRANSFERT

ASSAINIS. A

AGGLO PAYS

DE DREUX

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 3 avril 2013 créant la nouvelle Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, incluant toutes les communes inscrites dans le périmètre du Pays Drouais, la compétence « Assainissement des Eaux Usées » sera désormais exercée par cette nouvelle structure.

Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence « Assainissement - Raccordements branchements individuels Eaux Usées » à la future Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, tant au niveau technique que financier.

En ce qui concerne les eaux pluviales, le conseil municipal souhaite conserver cette compétence.

Après délibération, ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

6°/ Création d'un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) 22 heures/semaine

D.2013/09/20-09

CREATION POSTE

ATSEM 22H/SEM

M. le Maire informe le conseil municipal que Madame Noëlle GREGOIRE, adjoint technique territorial à l'école maternelle depuis plusieurs années, a réussi avec succès le concours d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles). Il propose donc la création de ce poste.

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire (CTP).

Compte tenu de la création de la 4^{ème} classe à l'école maternelle, il convient de renforcer les effectifs du service et de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet : 22 heures par semaine.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- accueillir les enfants dans la classe ;
- aider les enfants à s'habiller et à se déshabiller ;
- préparer et participer aux activités récréatives avec l'enseignant ;
- accompagner les enfants aux sanitaires ;
- aider et encadrer les enfants dans la prise de repas ;
- surveiller l'interclasse de midi et les siestes ;
- effectuer le nettoyage, l'entretien, la remise en ordre des locaux et du matériel utilisé pour les différentes activités ;
- assurer le nettoyage approfondi des locaux et des matériels aux différentes vacances scolaires ;
- préparer les locaux et le matériel utilisé par les enfants (activités manuelles, mise en place et rangement des lits pour la sieste...) ;
- gérer les linges de lit de la sieste...

L'ATSEM peut aussi être appelée à accompagner et à encadrer les enfants lors de sorties éducatives ou à assurer d'autres services périscolaires (garderie, service de cantine...) ou à assister l'enseignement dans les classes accueillant des enfants handicapés.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des ATSEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de créer, à compter du 1^{er} octobre 2013 un emploi permanent d'ATSEM 1^{ère} classe à temps non complet pour 22 heures par semaine
- d'autoriser le Maire à recruter cet agent
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
Adopté à l'unanimité.

D.2013/09/20-10
CONFIRMATION

7°/ Confirmation vente terrain aux Paveurs d'Eure et Loir

VENTE TERRAIN
AUX PAVEURS
D'EURE&LOIR

M. le Maire rappelle la délibération D2013/04/05-16 du 05 avril 2013 relative à la vente par la commune de la parcelle cadastrée ZO 207 au profit des Paveurs d'Eure et Loir.
Il indique que suite au dernier bornage réalisé par le Cabinet Forteau, la superficie réelle de la parcelle s'établit à 13 354 m².
Il informe aussi le conseil municipal que, d'après les informations de Maître POPOT, une TVA sur marge, à la charge de l'acheteur, est applicable sur cette vente.
Après délibération, le conseil municipal confirme la vente de la parcelle cadastrée ZO 207 sise Z.A. La Vallée Douard d'une superficie de 13 354 m² au prix de 200 000 € net pour la commune. Adopté à l'unanimité.

III – TRAVAUX

1°/ Travaux de traitement des façades de l'école élémentaire

M. le Maire présente un projet de cahier des charges établi par la société GD ECO relatif aux travaux de traitement des façades de l'école élémentaire. Après divers échanges, il est décidé, avant toute décision, de demander un chiffrage des travaux à M. DESFORGES de la société GD ECO.

2°/ Parc de la Mairie – Procédure d'appel d'offres pour abattage et élagage

M. le Maire rappelle la délibération D. 2013/06/27-01Bis du 27 juin dernier, désignant Madame GAMBIN du Cabinet « L'Essence du Jardin », maître d'œuvre pour l'opération d'élagage et d'abattage des arbres dangereux du parc de la Mairie.
Il informe le conseil municipal que la procédure d'appel d'offres a été lancée ce jour pour les travaux d'abattage, ces derniers devraient être réalisés avant la fin de l'année.
M. le rappelle que la fréquentation du parc est réglementée par un arrêté municipal jusqu'à la sécurisation du site. Pour information.

3°/ Travaux rue des Merries

M. le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Merries, l'ouverture des plis a eu lieu le 17 septembre dernier. Elle se réunira de nouveau mardi 24 septembre pour le choix de l'entreprise, après l'analyse des offres par le Cabinet Foncier Experts.

D.2013/09/20-11
TRAVAUX RUE
DES MERRIES
DEVIS « ORANGE »

Dans le cadre de ces travaux, il présente un devis de « Orange » pour l'enfouissement des réseaux France Télécom d'un montant HT de 4 198.54 €. Après délibération, ce devis est accepté à l'unanimité.

4°/ Remplacement revêtement sol entrée salle polyvalente

M. le Maire présente un devis de la société SOLEDECOR relatif au remplacement du revêtement de sol dans le hall de la salle polyvalente pour un montant de 8 477,56 € TTC. Le conseil municipal décide de consulter d'autres entreprises.

D.2013/09/20-12
TRAVAUX BERGES
PETIT CHERISY

5°/ Travaux berges Petit Cherisy

M. le Maire expose un problème d'attaque des berges au niveau du Moulin du Petit Cherisy. Il rappelle qu'une convention de gestion des vannages avait été signée le 8 juillet 1996 entre le propriétaire d'alors et la commune. Cette convention stipule que l'entretien des vannages est assuré par la commune tant au point de vue technique que financier.
Dans le cadre de cette convention, et après plusieurs rencontres sur le site avec les techniciens de rivière du SICME, des entreprises spécialisées et le propriétaire des berges, il est proposé que la commune ne participe qu'à hauteur de 3 000 € pour les travaux de remise en état des berges. Adopté à l'unanimité.

6°/ Rapport de la Commission d'appel d'offres

D.2013/09/20-13 **a) Création local rangement entre l'Espace Hugo et la salle polyvalente**
CREATION M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée
LOCAL relative à la maîtrise d'œuvre pour la création d'un local rangement entre l'Espace Hugo et la
RANGEMENT salle polyvalente.
CHOIX
ARCHITECTE Il présente au conseil municipal la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 9 septembre dernier. Cette dernière, après étude des offres reçues, propose de retenir la moins disante, à savoir le Cabinet BOUVIER-JALAGUIER de Cherisy, pour un montant de 1 575 € HT soit 1 883,70 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal entérine la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et retient le Cabinet BOUVIER-JALAGUIER, pour un montant de 1 575 € HT soit 1 883,70 € TTC. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.
Adopté à l'unanimité

D.2013/09/20-14 **b) Démolition logements « Garçon »**
DEMOLITION M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée
LOGEMENTS relative à la démolition des logements « Garçon », attenant à la Mairie.
« GARÇON »
CHOIX
ENTREPRISE Il présente au conseil municipal la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 9 septembre dernier. Cette dernière, après étude des offres reçues, propose de retenir la mieux disante, à savoir l'entreprise MARTIN de Luray, pour un montant de 14 900 € HT soit 17 820,40 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal entérine la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et retient l'entreprise MARTIN, pour un montant de 14 900 € HT soit 17 820,40 € TTC. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.
Adopté à l'unanimité.

IV – COMMISSION SCOLAIRE

M. Boucher donne des informations sur la rentrée de septembre :

- Ecole Maternelle : 96 enfants – une 4^{ème} classe a été ouverte.
 - Ecole Élémentaire : maintien des 7 classes pour 151 élèves.
 - Cantine : 210 enfants fréquentent la cantine (80 de maternelle et 130 de primaire). La salle polyvalente a été réaménagée en restaurant scolaire pour les enfants de l'école élémentaire. Les activités qui avaient lieu auparavant dans la salle polyvalente ont été transférées à l'Espace Hugo.
 - Etude surveillée : 45 enfants sont inscrits sur l'année.
-
- Sports : les peintures des vestiaires du stade ont été entamées cet été et le réengazonnement des surfaces des buts de football a été réalisé.
 - Squash : il faudrait prévoir la réhabilitation des abords du squash. Une opération « Portes ouvertes » est prévue le samedi 28 Septembre prochain.

V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Demande de remplacement de la chaudière du presbytère : M. Maharoux établira un devis.
- Une nouvelle chaudière va être installée à la salle communale, ce qui permettra de désolidariser le chauffage de la salle et des logements communaux.
- Agrandissement Intermarché – M. le Maire informe le conseil municipal que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial d'Eure et Loir a émis un avis favorable à la demande d'extension du supermarché « Intermarché » de Cherisy qui devrait passer de 643 à 1360 m² de surface.
- M. le Maire transmet aux conseillers municipaux l'invitation de la SA HLM La Roseraie pour l'inauguration des logements construits rue de Paris, qui aura lieu vendredi 4 octobre prochain.

TOUR DU TAPIS

- C. BOUCHER
- ↳ Signale des dépôts sauvages d'ordures de plus en plus importants. Il propose de fixer la date pour la « Journée de Nettoyage » au Samedi 16 Novembre prochain.
 - ↳ Signale que beaucoup de bois sont à élaguer. Il faudrait les répertorier lors d'une Commission des Chemins et prévenir les propriétaires.
- A.M. HAIE
- ↳ Propose une réunion de la Commission d'Aide Sociale le mercredi 9 Octobre prochain.
- B. LOQUET
- ↳ Site internet de la commune : il conviendrait de le compléter.
 - ↳ Bibliothèque : Madame Goeury, qui fut bénévole à la bibliothèque pendant plusieurs années, revient aider M. Vitrac et Mme Verdier. Ces bénévoles sont remerciés à nouveau pour leur implication.
 - ↳ Signale des plantations à faire sur la commune.
- M. ISABEL
- ↳ Informe que l'entreprise Laignel va procéder au remplacement de fenêtres à la bibliothèque, à l'école maternelle et au bureau d'accueil de la Mairie.
- A. BROU
- ↳ Propose une réunion de la Commission des Chemins le samedi 12 octobre prochain.
 - ↳ Transmet la demande d'un habitant de Fermaincourt pour la pose d'une borne devant le n° 13 de la Route de la Forêt.
- D. ROBERT
- ↳ Informe que la SNCF a broyé les détritrus laissés sur place lors de travaux d'élagage.
- B. DUPORT
- ↳ Demande le remblaiement d'une tranchée rue d'Anet.
 - ↳ Signale des problèmes de stationnement rue d'Anet : M. le Maire répond qu'il faut réfléchir à l'implantation, soit de chicanes, soit d'un simple marquage au sol. Il faudra consulter les riverains.
- N. KERMARREC
- ↳ Demande la pose des bancs suite à la dernière commission des bancs
 - ↳ Propose la réalisation d'un enrobé à l'arrière de l'Espace Hugo afin d'éviter de salir la salle.
 - ↳ Informe qu'une habitante de Fermaincourt a eu des problèmes de voisinage cet été à cause de feux de plein air. M. le Maire expose que plusieurs plaintes sont parvenues en Mairie sur ce sujet et précise que les feux sont interdits par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2013, comme cela a été indiqué sur la dernière Lettre Municipale.
- RJ MOREAU PAGANELLI
- ↳ Signale qu'il manque quelques panneaux pour finir la voie piétonne au Petit Cherisy.
 - ↳ Signale qu'il conviendrait de sortir la bouche d'incendie qui se trouve dans l'enceinte du stade et de dégager celle qui se trouve entre les plantes rue des Camélias.
- C. LEGER
- ↳ Demande de retirer les plots qui se trouvent devant le 34 rue de Paris. M. le Maire répond que ce sera fait dès que le marquage au sol sera réalisé.
 - ↳ Transmet la demande d'un riverain de fleurir le terre plein central rue de Paris.

- L. DESHAYES
- ↳ Signale que le système d'arrosage automatique Place de l'Eglise fonctionne en permanence.
 - ↳ Propose l'installation d'un panneau signalétique devant le stade pour mettre en valeur l'espace sportif et la pose d'un ralentisseur à la sortie du stade.
- L. CHOTARD
- ↳ Suite à la dernière enquête du SYROM sur le tri collectif demande la possibilité de disposer de containers de tri collectifs pour la Résidence Adèle.
 - ↳ Rappelle le projet d'installation d'un portail à la Résidence Adèle.
- P. J. POTOT
- ↳ Signale un trou sur la chaussée au carrefour de la rue Charles de Gaulle/rue de Paris. M. le Maire répond qu'il vient d'être réparé par l'entreprise MARTIN.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h45.